

VÉRIFICATION FAMILIALE UNIQUE

L'allocation unique et universelle est une prestation économique qui sera reconnue pour les familles avec enfants à charge.

Ses débuts sont prévus pour le **1er juillet 2021**

Il s'adressera aux salariés, autonomes, indépendants.



Il appartiendra aux citoyens italiens, citoyens de l'Union européenne, titulaires du droit de séjour, ou d'un État n'appartenant pas à l'Union européenne en possession d'un permis de séjour de l'UE pour les résidents de longue durée ou d'un permis de séjour pour travail ou de recherche d'une durée d'au moins un an.

Résidents en Italie avec enfants à charge pendant toute la durée de la prestation.

Elle sera versée mensuellement aux familles pour chaque enfant à charge (à partir du septième mois de grossesse et jusqu'à 21 ans).

Le montant dû variera en fonction de l'ISEE, en tenant compte de l'âge des enfants à charge et d'autres facteurs.



Il remplacera: les allocations familiales, la prime mère, la prime bébé, les déductions pour enfants à charge, l'allocation pour les ménages avec au moins trois enfants mineurs.

Ne perdez pas de temps.... En attendant les décrets d'application, calculez votre ISEE! Venez au CAF CISL.

info 800 800 730